ACTEURS DE COMPLEMENT

Avenant du 1er août 2023 applicable au 1er septembre 2023 pour les entreprises adhérentes SPI / UPC / API (étendu)

SALAIRES

Emploi	Salaire minimum garanti journalier	Salaire minimum garanti hebdomadaire		Taux horaire
		5 jours	6 jours	
Figurant	107 €	501,60 €	623,20 €	12,16 €
Silhouette muette	150 €	703,31 €	873,81 €	17,05 €
Silhouette parlante (jusqu'à 5 mots)	250 €	1 171,91 €	1 456,01 €	28,41 €
Doublure simple (lumière-cadrage ou image ou texte)	165 €	773,44 €	960,94 €	18,75 €
Doublure polyvalente	200 €	937,61 €	1 164,91 €	22,73 €

Par jour : 8h de travail effectif + majoration engagement de courte durée de 10%
Par semaine 5 jours : 40h de travail effectif dont 5h majorées à 25%
Par semaine 6 jours : 48h de travail effectif dont 13h majorées à 25%

Répétitions des doublures polyvalentes	
Forfait par tranche de 4h	46,08 €
Forfait pour deux tranches : 2 x 4h	92,16 €

INDEMNITES

Indemnité pour costume spécial fourni par l'acteur de complément	
Costume spécial : costume très élégant de ville, jaquette, tailleur, robe de cocktail ou de dîner, costume de service, barman, steward, garçon de café, agent de police, costume d'époque ancienne	70,00 €
Costume très spécial : costume ou robe très élégant présen- tant une valeur professionnelle et vestimentaire de 1er ordre, costume de soirée, habit, habit de maître d'hôtel, spencer, smoking, robe du soir	95,00 €

Cette indemnité constitutive de frais professionnels concerne les figurants.

Indemnité pour scènes particulières	
Tournage de scènes exceptionnelles de danse et chant (avec ou sans enregistrement)	25,00 €
Tournage de scènes de danses réglées par un maître de ballet (avec figures, pavanes, gavotte, menuet, quadrille, etc.)	25,00 €
Répétition de danses ou de chants et tournage des scènes correspondantes	50% du salaire journalier minimum garanti
Scènes de pluie ou de natation	15,00 €
Scènes de nu, topless, striptease, cadavre, scènes d'amour simulées	50,00 €
Scènes particulièrement pénibles	20,00 €

Indemnités diverses	
Doublure : convocation en vue d'un choix ou d'une sélection, non suivie d'effet	20,00 €
Séance d'essayage de costume organisée par la production	25,00 €
Accessoires de jeu utilisés à l'image et demandés par la production :	
Animaux, véhicules et moyens de transport sans permis, matériel son ou audiovisuel, accessoires professionnels	25,00 €
Véhicules avec permis (hors indemnisation de carburant)	35,00 €
Indemnité maquillage, habillage, coiffure pour 30mn (au-delà de 30 mn, travail effectif)	9,40 €
Indemnité pour costumes multiples au-delà de deux tenues complètes	10,00 € par tenue

Indemnités de restauration	
Indemnités de repas et de casse-croûte	barème Urssaf
Valeur minimum du titre-restaurant	8,82 €

Indemnité pour heures de voyage en dehors des jours de travail	
Au-delà de 3h et jusqu'à 6h de voyage aller ou retour	50,00 € pour le voyage
Au-delà de 6h de voyage aller ou retour	100,00 € par période de 24h pour le voyage

Indemnité pour heures anticipées	
Indemnité pour chaque heure concernée	salaire horaire de base majoré de 25%

Plafond de l'indemnité de congés payés
Triple du salaire minimum en vigueur au jour du travail effectif